

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
 Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix, 25 francs par an.
 » » » 14 » » six mois.
 » » » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 50.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.
 Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 17 janvier 1865.

BULLETIN.

Les correspondances d'Italie donnent comme très probable l'arrivée prochaine à Paris du roi Victor-Emmanuel qui viendrait assister au baptême du fils aîné du Prince Napoléon.

Les journaux anglais continuent de s'occuper du rapport présenté par M. Fould.

Le Standard dit que le rapport de M. Fould est le plus satisfaisant que cet homme d'Etat ait jamais présenté à l'Empereur. Ce rapport ajoute le journal Tory, ne nous montre pas, il est vrai, une réduction immédiate des impôts, ni la libération d'une partie de la dette publique; il fait pressentir qu'en 1866 on aura rétabli l'équilibre dans les finances, mais à une condition, c'est que la paix soit maintenue en Europe, et qu'on s'abstienne de toute expédition, soit à l'Ouest, soit à l'Est.

Voici comment s'exprime le Morning Post : « Nous ne pouvons nous empêcher d'admettre que ce rapport présente l'état actuel des finances et les perspectives de l'avenir sous un jour très satisfaisant, et nous ne doutons pas, si le projet de M. Fould pour l'extinction graduelle des dépenses extraordinaires de guerre se réalise, qu'il n'y ait de grandes réductions dans les impôts. Nous sommes dans un moment de paix, et nous ne voyons rien qui nous fasse craindre qu'elle soit troublée. L'Europe peut, en toute sûreté, remettre son épée au fourreau. »

On écrit de Londres à l'Agence Havas : « La presse anglaise a longuement commenté le rapport de M. Fould, et l'a généralement approuvé. On est frappé tout d'abord de la loyauté et de la franchise qui caractérisent ce rapport, et il est évident que M. Fould a dit la vérité et bien autre chose que la vérité. Quoique

considérable, le déficit ne s'est pas accru, et, au contraire, va être diminué. Mais le côté le plus saillant est l'étonnante prospérité de la France, le rapide développement de son industrie et de son commerce, et, par suite, la grande augmentation de sa richesse. En comparant la France d'aujourd'hui à la France de 1848, il est presque impossible de comprendre comment un tel changement a pu être accompli en seize années. »

On assure que les députés prussiens vont protester en masse contre le discours du roi; ils veulent maintenir les droits des assemblées politiques. L'entêtement proverbial du roi de Prusse n'est pas de nature à faire cesser le conflit qui subsiste depuis deux ans entre le pouvoir exécutif et la représentation nationale.

La Correspondencia de Madrid assure que, par ordre de l'autorité ecclésiastique, l'Encyclique sera lue dans toutes les églises d'Espagne le jour de la Chandeleur (2 février).

D'après une correspondance de Richmond, le président Davis aurait l'intention de prononcer l'émancipation des esclaves dans les Etats du sud, à la condition d'une reconnaissance collective de la France et de l'Angleterre.

J. REBOUX.

M. A. Vitu commente, dans le Constitutionnel, les résultats que publiait hier, le Moniteur, concernant les revenus et les impôts indirects pour l'année 1864. Il croit utile de revenir, à cette occasion, sur un des points du rapport de M. Fould qui ont le plus occupé l'attention publique : il s'agit de la réduction successive des dépenses extraordinaires de la guerre. « Quelque confusion parait toujours se produire dans les esprits, fait observer ce publiciste, lorsqu'on aborde ce sujet. Rappelons donc, continue-t-il, que nos forces militaires sont régulièrement fixées, au pied de paix, à 400,000 hommes effectifs; tel est le contingent normal que les pouvoirs publics ont reconnu indispensable au pays et proportionné à ses forces comme à ses ressources. Un orateur de l'oppo-

sition l'a dit lui-même dans le cours de la discussion du budget de 1865. « La France est la seule nation de l'Europe qui soit réellement sur le pied de paix avec 400,000 hommes sous les armes. »

Or, en 1859, au fort de la guerre d'Italie, l'effectif de l'armée avait été porté à 660,000 hommes. La paix signée, il fallut revenir au pied de paix, mais avec une sage lenteur, pour préserver la bonne organisation de l'armée et même temps respecter dans une juste mesure les services acquis.

En 1860, l'effectif comportait encore 485,000 hommes présents au drapeau. Depuis ce temps, malgré les expéditions de Chine et de Cochinchine, l'expédition de Syrie, la guerre du Mexique et les troubles en Algérie, le gouvernement n'a cessé de poursuivre son plan de réduction successive; en 1861, l'effectif n'était plus que de 467,000 hommes; l'année dernière il descendait à 415,000 hommes environ, et enfin, nous avons tout lieu de croire qu'au 1^{er} janvier 1865, il se renferme strictement dans les 400,000 hommes du pied de paix, y compris les troupes du Mexique.

Les dépenses extraordinaires ne portent donc plus que sur le matériel, la solde, les approvisionnements, etc., des troupes stationnées hors de notre territoire. Mais, dès aujourd'hui, l'armée française est rentrée sur le pied de paix, et c'est un fait dont il suffit de constater la portée, sans l'exagérer, ni la dénaturer. »

Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, vient d'adresser la lettre suivante à S. Exc. le ministre des Cultes :

Toulouse, le 5 Janvier 1865.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence qui interdit aux évêques la publication de la dernière Encyclique du Souverain-Pontife, parce que celle-ci contient des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la constitution de l'Empire.

Je me crois obligé, monsieur le ministre de vous présenter sur ce sujet quelques observations dictées par un cœur dévoué au Saint-Siège, mais qui, dans ses affections, ne sépare pas la France de l'Eglise.

Je déplore que l'Etat persiste à faire usage d'une législation qui nous reporte vers un passé douloureux, législation dont l'abandon momentané faisait une des

gloires du nouvel Empire, et dont le retour, peu nécessaire d'ailleurs à la sécurité publique, autorise des interprétations et des inquiétudes fâcheuses.

Il me parait surtout regrettable, monsieur le ministre, que ce soit à l'heure où le gouvernement songe dit-on, à étendre les libertés publiques, qu'il restreigne la plus sacrée de toutes, celle de l'Eglise catholique.

En entrant dans cette voie, le gouvernement abdique le droit d'imposer une modération dont il ne donne plus l'exemple; il sème au milieu des populations catholiques des alarmes exploitées par la malveillance publique; il peut susciter des périls réels pour conjurer un péril imaginaire. Enfin, cette mesure a pour résultat de ne réjouir que les hommes qui sont autant les ennemis de l'Empereur que ceux de la religion et de l'ordre dans notre patrie.

J'é termine, monsieur le ministre, par une observation plus importante que toutes celles qui précèdent : les derniers documents émanés de l'autorité du Saint-Siège apostolique et que Votre Excellence nous défend de porter à la connaissance des fidèles renferment une instruction doctrinale, et en matière de doctrine, le vicaire de Jésus-Christ est le premier et unique juge.

Veillez, etc.

† Fl... archevêque de Toulouse.

La Revue militaire de l'année 1864, publiée par le Moniteur de l'armée, contient plusieurs passages très intéressants que nous reproduisons :

« Pendant les douze mois qui viennent de s'écouler, nous n'avons eu à signaler ni grandes victoires comme en 1863, mais bien la fin victorieuse de la guerre au Mexique. »

« Nous avons eu à suivre aussi les péripéties de deux levées de boucliers des Arabes dans le sud de l'Algérie, qui ont fourni de nouvelles occasions à nos troupes de montrer leur valeur et leur dévouement à toute épreuve. »

« Au Mexique, toutefois, nous avons eu à raconter un combat inégal, disproportionné, celui du Cerro de Majoma, dans lequel on a vu une colonne française de six cents et quelques hommes oser en attaquer une de quatre mille soutenue par vingt bouches à feu. La victoire, dans cette

lutte presque fabuleuse, est restée, on le sait, aux petits bataillons. Malheureusement, l'intrepide colonel Martin, qui commandait ces six cents braves, est mort dans son triomphe, emporté par un boulet, lorsqu'il se précipitait sur l'ennemi à la tête des zouaves du 2^e régiment, de la 2^e compagnie du 18^e bataillon de chasseurs, à pied et de l'escadron du 12^e de chasseurs, à cheval, qui composaient toute sa troupe. »

« L'Europe a admiré également l'indomptable énergie de cette autre colonne française qui, en Afrique et sous un ciel de feu, après une marche de seize heures, se trouvant tout à coup en présence d'un innombrable rassemblement d'Arabes, s'est montrée prête à renouveler l'acte héroïque de Sidi Brahim, en mourant pour l'honneur du drapeau plutôt que de rendre ses armes. Au bruit d'un combat qui durait depuis plus d'une heure, les chasseurs à pied du 10^e bataillon, un bataillon du 17^e de ligne et la section d'artillerie composent toutes les forces emmenées par le général Jolivet, arrivant au pas de course, sont venus dégager leurs frères d'armes... plus heureux que les chasseurs du 8^e bataillon du commandant Froment-Coste qui, en 1845, ne purent que périr avec les braves soldats du colonel de Montagnac. »

« Certes, ces deux faits d'armes peuvent prendre place dans les fastes inscrits en lettres d'or sur les drapeaux de nos régiments. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 16 janvier.

Chambre des députés.

M. Grabon est réélu président. MM. de Unruhe et de Bockum-Dolffs sont réélus vice-présidents.

M. Grabon dit, dans son allocution, qu'après avoir attendu vainement l'année dernière une entente, les journaux, les fonctionnaires et les citoyens libéraux ont été l'objet de poursuites. Il ajoute que les anciennes vertus des fonctionnaires prussiens sont proscrites par le système néo-prussien. La Constitution communale de 1808, dit l'orateur, est menacée. On veut étouffer par les exploits militaires l'opinion publique trois fois mise déjà à l'épreuve. On veut forcer la Chambre des députés à faire acte de soumission et lier les artères de la vie constitutionnelle de la

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
 DU 18 JANVIER 1865

N° 5

RAYMOND D'ARMENTIÈRES,

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

CHAPITRE IV. (Suite)

Mais pour le moment, Alexis et ses projets d'autrefois étaient loin de sa pensée. Il regardait Clotilde et Raymond se sourire et se serrer les mains d'un air ravi, elle encore embellie par le bonheur et la passion, lui tout différent dans sa joie radieuse et fière, de l'être mélancolique, taciturne, un peu sombre même dont ils avaient fait la connaissance à Mont-Dore. Ce spectacle lui gonflait le cœur d'une orgueilleuse satisfaction. Artisan de sa fortune, ne l'était-il pas en même temps des futures grandeurs de sa fille ? Certes, il savait bien que M. d'Armentières n'épousait pas Clotilde par intérêt, mais il se rendait parfaitement compte de cette autre vérité non moins incontestable que, sans leur argent et la position qu'ils lui devaient dans la société, Clotilde ne se fût

jamais trouvée dans les conditions voulues pour attirer les regards et captiver le cœur d'un duc. On a beau être aimable, spirituelle et jolie, quand on est pauvre, l'occasion de montrer tout cela peut fort bien ne jamais se présenter. Qui ne sait d'ailleurs quel prestige la grâce et la beauté d'une femme empruntent — aux yeux de beaucoup d'hommes — aux accessoires du luxe, aux objets élégants qui l'entourent comme un cadre riche à un objet de prix, à la parure qui fait harmonieusement ressortir les avantages de la personne, à l'oisiveté qui lui conserve les mains blanches, à l'usage du monde qui lui donne l'aisance des manières, à l'habitude des salons qui rend sa conversation légère, vive, enjouée, pleine d'à-propos et de réparties piquantes ? Ce sont là de puissants auxiliaires pour faire des conquêtes dans les hautes classes. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse, sans eux, être fort heureuse et trouver un excellent mari; le bonheur vrai n'a rien de commun avec les jouissances de l'ambition satisfaite.

Laissons-les tous trois, le père et les fiancés à l'enivrement de l'orgueil et de l'amour, et revenons à la scène du lendemain chez Mme Charlet. L'empressement de Clotilde à voir sa maîtresse de dessin était moins dû à l'impérieux besoin de parler et d'entendre parler de l'homme qui occupait toutes ses pensées. Elle connaissait l'intime liaison de M. d'Armentières avec Etienne Charlet et celle, plus étroite encore, de Mlle de Vignolle avec Amélie. Sans rien dire de leurs fiançailles — car on était convenu de garder le secret jusqu'au moment où le duc aurait déclaré ses intentions à sa famille, — elle espérait

bien apprendre de la jeune femme tout ce que celle-ci savait sur le compte de Raymond et de Blanche. A quoi bon maintenant qu'elle était sûre de l'un et qu'elle croyait n'avoir plus rien à craindre de l'autre ? A quoi bon ? Mais mon Dieu, quand la femme qui aime ne voit pas l'homme aimé, il faut qu'elle s'entretienne de lui ! Et il était si facile de parler de Raymond sans se trahir ! La connaissance faite à Mont-Dore en fournissait une occasion si naturelle !

Lorsque Blanche se fut retirée, Clotilde fit donc causer Amélie. Le chaleureux éloge qu'elle entendit alors de l'âme tendre de l'esprit délicat et des goûts modestes de Mlle de Vignolle ne l'effraya nullement. Il la confirma plutôt dans l'opinion que cette petite colombe lugénue n'était pas de force à lui disputer la conquête de M. d'Armentières.

A la même heure, Etienne causait sérieusement dans son cabinet avec le duc. Dès la veille, et avant sa démarche auprès du père de Clotilde, Raymond s'était présenté chez son camarade de classes, bien résolu à lui confier son amour et ses projets. Il ne l'avait pas rencontré, notre jeune avocat étant sorti pour affaires. Il y retourna donc ce matin-là. Leur joie à tous les deux fut vive et profonde; ils s'aimaient en frères; jamais un nuage n'avait troublé leur parfaite union. Mais au bonheur d'Etienne se joignit bientôt une extrême surprise; il revoyait son ami tout autre qu'il ne se l'était figuré.

« Que je te félicite, Raymond, s'écria-t-il. Tu as un air radieux qui m'enchanté. D'après ta dernière lettre de Rome, je m'attendais, je l'avoue, à une mine morose et rechignée. »

— Ma dernière lettre de Rome, répéta le duc, paraissant faire un effort pour se souvenir,

— Tu m'étonnes de plus en plus. Que s'est-il donc passé depuis trois semaines, que tu aies déjà oublié ce que tu m'écrivais alors ? Tant mieux, du reste; je n'aurais pas à te voir dans ces dispositions de révolte contre ta famille.

— En effet, le sans-façon avec lequel on disposait de ma main m'avait révolté, m'avait prévenu d'avance contre la femme qu'on me destinait. Sans tes exhortations, j'aurais refusé net de venir en France. Et j'aurais eu tort; je te remercie aujourd'hui de tes conseils, car je devrai mon bonheur à ce voyage.

— L'amour s'est donc mis de la partie ?

— C'est plus que de l'amour; c'est une passion brûlante.

— Comme tous tes sentiments; tu n'aimes jamais qu'ainsi, âme de feu sous une écorce de glace. Et... elle te le rend ?

— Elle paraît folle de moi.

— Alors tout est pour le mieux, reprit Etienne avec un soupir de soulagement. Si tu savais, Raymond, quel poids tu m'ôtes du cœur ! Et comme Amélie va être contente ! Elle qui aime ta cousine au moins autant que je te suis attaché ! Ce n'est pas peu dire, va !

— La fille du capitaliste ?

— Elle-même. La connais-tu ?

— Je l'ai vue parfois chez ma femme. O Raymond, Raymond, tu l'es bien pressé de choisir... Mlle Erneville !

— Eh bien, quoi ? demanda le duc froissé. N'est-elle pas belle ?

— Quetrop pour ton malheur, » répondit tristement M. Charlet.

Raymond eut un geste d'impatience.

« Et distinguée, et spirituelle, et pleine de talents ? »

— D'accord : elle est brillante; mais le cœur ?

— Elle l'a très haut placé, plein d'aspirations grandes et fières.

— Il ne m'appartient pas d'en juger, et j'aime à croire que tu as raison. Prends garde cependant de ne pas confondre avec l'élevation des sentiments quelque orgueil moins noble, quelque vanité, comme celle, par exemple, qui fait ambitionner à une bourgeoise le rang d'une duchesse.

— Etienne, ce n'est pas de la bouche que j'aurais attendu des objections fondées sur la différence des rangs. Je te croyais exempt de ces vains préjugés de castes.

— Tu ne te trompais pas. Ils me seraient fort mal à moi franc roturier. Mais je suis d'avis que pour être heureux chacun doit s'unir à une personne de sa condition. La fille d'un marchand ne vaut pas moins à mes yeux que la fille d'un comte. Aussi me croirais-je coupable, si j'étais de l'aristocratie, d'épouser une femme sans naissance, pour l'exposer aux injustes dédains des gens de ma classe. Les préjugés